

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 30 janvier 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Youssouf
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, M. Monany



Délibération n° 11-07 du 30 janvier 2025

PÔLE DU GRAND PARIS EXPRESS NOISY-CHAMPS – CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA SPLA-IN NOISY-EST RELATIVE AU FINANCEMENT ET AUX MODALITÉS DE REMISE EN GESTION ET DE RÉTROCESSION DU BOULEVARD DU RÛ DE NESLE RECONSTITUÉ ET RÉAMÉNAGÉ, RD 970, À NOISY-LE-GRAND

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

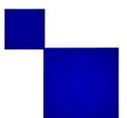
Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°11-03 du 5 décembre 2024 relative à l'avis du Département sur le dossier création-réalisation de la ZAC de Noisy Pôle gare à Noisy-le-Grand,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention relative au financement et aux modalités de remise en gestion et de rétrocession du boulevard du Rû de Nesle, RD 970, à Noisy-le-Grand à intervenir entre le Département et la SPLA-IN Noisy-Est, dont le projet est ci-annexé ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Abstention(s) de :

Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Chaumillon, Mme Girardet

du groupe Pôle écologiste de Seine-Saint-Denis (Mme Youssouf use du pouvoir de Mme Azoug et Mme Girardet de Mme Chaumillon)

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 4
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.